

VERNEUIL EN HALATTE

Beauvais, le 24 juillet 2024

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE  
7, rue Pasteur  
60550 VERNEUIL EN HALATTE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<b>Prélèvement</b>	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 27 mai 2024 à 10h38
<b>Unité de gestion</b>		00151958		par :	L02
<b>Installation</b>		0292	VERNEUIL EN HALATTE	Type visite :	P1
<b>Point de surveillance</b>	TTP	001549	VERNEUIL EN HALATTE PUIITS	Commune :	VERNEUIL-EN-HALATTE
<b>Localisation exacte</b>	P	0000002234	STATION LIVRAISON PUIITS (STE GE SUEZ)		
			ROBINET APRES TRAITEMENT		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	13 °C				25,00
Température de mesure du pH	13,2 °C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	765 µS/cm			200,00	1 100,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,81 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,82 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00152102

Référence laboratoire : H\_CS24.3467.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>					
Chlorothalonil R471811	0,141 µg/L				
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>					
Chloridazone desphényl	0,148 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,008 µg/L		0,10		
<b>PESTICIDES DIVERS</b>					
Chloridazone	<0,005 µg/L		0,10		
Chlorothalonil	<0,010 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	0,156 µg/L		0,50		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00151958)**

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre desphényl-chloridazone. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration du pesticide concerné reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place. Le métabolite R471811 est présent mais sa concentration reste inférieure à la valeur indicative de 0,9 µg/L.

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,

L'Ingénieure d'études sanitaires



Marion MINOUFLET